

CAP EXPATRIÉ

Au 1er Euro, Police n° 210/864013/10000

En complément de la CFE, Police n° 210/864013/20000

Détaché en complément de la Sécurité Sociale, Police n°210/864013/30000



Actes ^(*)	FORMULE BASIC	FORMULE INTERMÉDIAIRE	FORMULE PREMIUM
Montant maximum des remboursements de l'assureur, tous postes confondus, par an et par personne garantie	500 000 euros	750 000 euros	1 000 000 euros
Hospitalisation (>24 heures) médicale ou chirurgicale à l'exclusion de l'hospitalisation relative à la maternité (carence 1 mois sauf accident)			
Frais de séjour	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Honoraires médicaux et chirurgicaux – Actes de chirurgie ⁽¹⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Traitements médicaux, examens de laboratoire, radiographie et médicaments pendant l'hospitalisation ⁽²⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Forfait hospitalier en cas d'hospitalisation en France	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière - Pendant les 365 premiers jours d'hospitalisation - à compter du 366 ^{ème} jour d'hospitalisation	100 % FR avec un maximum de : 100 €/jour 150 €/jour	100 % FR avec un maximum de : 200 €/jour 250 €/jour	100 % FR avec un maximum de : 300 €/jour 100 % FR
Frais d'accompagnement en cas d'hospitalisation d'un enfant âgé de moins de 12 ans garanti par le contrat dans la limite maximum de 30 jours par hospitalisation	100 % FR avec un maximum de : 50 €/jour	100 % FR avec un maximum de : 100 €/jour	100 % FR avec un maximum de : 150 €/jour
Transplantation d'organes (1)	100% FR	100% FR	100%
Limite en cas d'hospitalisation pour troubles mentaux, affection psychiatrique, neuropsychiatrique ou psychique	3000 €/an et par personne garantie	3000 €/an et par personne garantie	3000 €/an et par personne garantie
Transport en ambulance (sur prescription médicale) à l'exclusion du rapatriement sanitaire	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Hospitalisation ambulatoire <24 heures (carence 1 mois sauf accident)			
Traitements de chirurgie, de chimiothérapie, de radiothérapie, dialyse ⁽²⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Traitements médicaux, examens de laboratoire et radiographies consécutifs à une chirurgie ambulatoire ⁽²⁾	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Traitement au service des urgences en cas de maladie aiguë ou de blessure	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Médecine générale ambulatoire courante (carence 1 mois sauf accident)			
Consultation Généraliste	90 % FR avec un maximum de 150 €/consultation	100 % FR avec un maximum de 200 €/consultation	100 % FR avec un maximum de 500 €/consultation
Consultation Spécialiste Limite pour les psychiatres, par an et par personne garantie de	90 % FR avec un maximum de 150 €/consultation 30 consultations	100 % FR avec un maximum de 200 €/consultation 30 consultations	100 % FR avec un maximum de 500 €/consultation 30 consultations
Actes techniques – Petite chirurgie	90 % FR	100 % FR	100 % FR
Actes de chimiothérapie, de radiothérapie, dialyse ⁽²⁾	90 % FR	100 % FR	100 % FR
Analyses – Travaux de laboratoire	90 % FR	100 % FR	100 % FR
Radiologie prescrits médicalement (y compris IRM) ⁽²⁾	90 % FR	100 % FR	100 % FR
Auxiliaires médicaux (infirmier, kinésithérapeute, sage-femme, podologue, orthophoniste, orthoptiste)	90 % FR avec un maximum de 100 €/acte	100 % FR avec un maximum de 150 €/acte	100 % FR avec un maximum de 180 €/acte
Prothèses médicales, Prothèses auditives et appareillage, sur devis ⁽²⁾	90 % FR avec un maximum de 1 100 € par an et par personne garantie	100 % FR avec un maximum de 1 100 € par an et par personne garantie	100 % FR avec un maximum de 1 100 € par an et par personne garantie

Actes ⁽¹⁾	FORMULE BASIC	FORMULE INTERMÉDIAIRE	FORMULE PREMIUM
Montant maximum des remboursements de l'assureur, tous postes confondus, par an et par personne garantie	500 000 euros	750 000 euros	1 000 000 euros
Pharmacie (carence 1 mois sauf accident)			
Frais pharmaceutiques prescrits médicalement	90 % FR ^(**)	100 % FR	100 % FR
Vaccins prescrits médicalement	Non garanti	Non garanti	100 % FR
Optique (carence 6 mois sauf accident)			
Verres et monture	90 % FR avec un maximum de 438 € par an et par personne garantie	100 % FR avec un maximum de 688 € par an et par personne garantie	100 % FR avec un maximum de 938 € par an et par personne garantie
Lentilles cornéennes y compris jetables	90 % FR avec un maximum de 219 € par an et par personne garantie	100 % FR avec un maximum de 344 € par an et par personne garantie	100 % FR avec un maximum de 469 € par an et par personne garantie
Chirurgie réfractive	Non garanti	100 % FR avec un maximum de 344 € par œil	100 % FR avec un maximum de 469 € par œil
Dentaire (carence 6 mois sauf accident)			
Soins dentaires – Radiographie dentaire dans la limite par an et par personne garantie :	90 % FR avec un maximum de 350 €/dent	100 % FR avec un maximum de 450 €/dent	100 % FR avec un maximum de 600 €/dent
- 1 ^{ère} année d'adhésion ou d'inscription au contrat	1 000 €	1 200 €	2 800 €
- à compter de la 2 ^{ème} année d'adhésion ou d'inscription	1 800 €	2 200 €	2 800 €
Prothèses dentaires dans la limite par an et par personne garantie :	90 % FR avec un maximum de 350 €/dent	100 % FR avec un maximum de 450 €/dent	100 % FR avec un maximum de 600 €/dent
- 1 ^{ère} année d'adhésion ou d'inscription au contrat	1 000 €	1 200 €	2 800 €
- à compter de la 2 ^{ème} année d'adhésion ou d'inscription	1 800 €	2 200 €	2 800 €
Orthodontie (enfant moins de 16 ans) ⁽¹⁾	90 % FR avec un maximum de 400 €/semestre et de 6 semestres maximum	100 % FR avec un maximum de 500 €/semestre et de 6 semestres maximum	100 % FR avec un maximum de 650 €/semestre et de 6 semestres maximum
Implantologie	Non garanti	100 % FR avec un maximum de 300 € par an et par personne garantie	100 % FR avec un maximum de 600 € par an et par personne garantie
Maternité (1) (carence 10 mois)			
Maternité sans césarienne ^(****)	100 % FR avec un maximum de Zone A : 4 000 €/grossesse Zones B & C : 2 500 €/grossesse	100 % FR avec un maximum de Zone A : 8 000 €/grossesse Zones B & C : 5 000 €/grossesse	100 % FR avec un maximum de Zone A : 10 000 €/grossesse Zones B & C : 6 000 €/grossesse
Maternité avec césarienne ^(****)	100 % FR avec un maximum de Zone A : 8 000 €/grossesse Zones B & C : 5 000 €/grossesse	100 % FR avec un maximum de Zone A : 16 000 €/grossesse Zones B & C : 10 000 €/grossesse	100 % FR avec un maximum de Zone A : 20 000 €/grossesse Zones B & C : 12 000 €/grossesse
Procréation médicale assistée ⁽¹⁾			
Frais de procréation médicale assistée ⁽¹⁾	Non garanti	100 % FR avec un maximum de 3 tentatives	100 % FR avec un maximum de 3 tentatives
Prévention et Médecine alternative ⁽¹⁾			
Cures thermales médicalement prescrites par an et par personne garantie	Non garanti	100 % FR avec un maximum de 1877€ par an	100 % FR avec un maximum de 2 900 € par an
Ostéopathie, chiropraxie, acupuncture, diététicien et phytothérapie et dans la limite par an et par personne garantie de	100 % FR avec un maximum de 75 €/séance 3 séances	100 % FR avec un maximum de 150 €/séance 5 séances	100 % FR avec un maximum de 160 €/séance 8 séances
Ostéodensitométrie médicalement prescrite	Non garanti	Non garanti	100 % FR
Dépistage médicalement prescrit VIH, Hépatite, Cancer du sein et Cancer de la prostate	Non garanti	Non garanti	100 % FR
Bilan de santé et dans la limite par an et par personne garantie de	Non garanti	Non garanti	100 % FR avec un maximum de 500 € 1 bilan

